

CONSEIL COMMUNAL TALENCE EST

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

DU 21 MARS 2018

Madame IRIART, Présidente, ouvre la séance et rappelle que la réunion a pour objectif la présentation d'un projet de stationnement réglementé sur le quartier Cauderès et dans le secteur de l'Hôpital Bagatelle.

Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire de Talence, indique qu'il souhaitait une présentation publique de ce projet qui va impacter le stationnement des résidents et leur qualité de vie afin de recueillir l'avis des personnes concernées et de définir ainsi un système qui répondra au mieux à leurs attentes. C'est ce qui l'a guidé dans la définition de ce projet.

François JESTIN, adjoint en charge du stationnement et de la circulation annonce qu'il y aura 3 réunions de présentation du projet qui comporte 4 zonages, un dans le secteur Galliéni, un aux abords de Kedge et enfin, deux dans le quartier est de la Ville et qui font directement l'objet de la réunion de ce soir. Il projette le diaporama joint et rappelle les réalités du stationnement payant sur Talence aujourd'hui.
http://www.talence.fr/uploads/tx_anetbasedoc/stationnement-reglemente.pdf

Monsieur SALLABERRY présente les grands principes du projet : il annonce que la Ville ne veut pas créer de nouvelles zones de stationnement payant en précisant qu'il a fait le choix d'une zone bleue pour réglementer le stationnement sans faire porter l'effort de surveillance aux Talençais. Le deuxième principe consiste en la création de 4 zones bleues : A, B, C et D et pour accompagner ce dispositif, il est prévu la suppression des alternats de l'ensemble des rues de chaque zone. Pour assurer la surveillance, 3 agents vont être recrutés, ce qui amènera à 10 le nombre d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour l'ensemble des secteurs réglementés de la Ville.
La Ville se donne les moyens de surveiller correctement la zone bleue.

Pourquoi le choix d'une zone bleue plutôt qu'une zone payante ? Parce que les secteurs concernés ont peu de commerces et sont éloignés de l'axe du tramway qui attire beaucoup d'usagers. Les études ont montré que les quartiers de Cauderès et Bagatelle sont désormais les plus saturés de la commune. Comme il s'agit de secteurs résidentiels et non commerciaux qui ne sont pas impactés de ce fait par le stationnement rotatif, la mise en place du stationnement payant n'aurait pas amené de ressources. Le choix a donc été fait de recourir à une zone bleue et de définir une zone cohérente en terme de périmètre. La réunion d'aujourd'hui a pour objectif de voir avec les riverains s'il est nécessaire ou pas de modifier ce périmètre.

Monsieur le Maire tient à faire savoir qu'il est également très mobilisé sur le projet Bahia (requalification de la MSP Bagatelle et de l'Hôpital Robert Piqué). Il a donc sollicité Bordeaux Métropole pour que des aménagements notamment en terme de circulation et de stationnement puissent diminuer les effets négatifs de la réalisation de cet important projet sur le secteur. Ainsi, il est demandé à Bordeaux Métropole d'étudier la mise en place de deux giratoires sur la Route de Toulouse, aux débouchés des rues Robespierre et Sévène afin de fluidifier la circulation en supprimant les feux. Par ailleurs Bordeaux Métropole étudie la possibilité de racheter le garage situé à Bègles face au débouché de la rue Sévène afin d'y réaliser un parking en silo de 200 places. En parallèle, un travail est conduit par le Centre de Santé Bagatelle pour offrir à son personnel un moyen de se rendre sur son lieu de travail par les transports en commun et de proposer un stationnement et des navettes sur le site de Robert Piqué.

A l'appui du diaporama ci-joint, il présente les différentes modalités de mise en place et de fonctionnalités de la zone bleue. Dans un souci de cohérence, elles sont les mêmes que celles appliquées pour le stationnement payant.

Concernant la problématique des garagistes, Monsieur JESTIN les a tous rencontrés et a défini avec eux une procédure permettant d'adapter le fonctionnement sans déroger au principe général de la mise en place de la zone bleue. Ils bénéficieront comme tous les professionnels d'une possibilité de 10 abonnements dont 5 seront « flottants » avec une plaque d'immatriculation W.

Cela répond à la volonté de la Ville de préserver dans les quartiers des garages de proximité tout en préservant l'intérêt des riverains.

Pour que la mise en place d'une zone bleue soit réussie, il faut l'accompagner d'une démarche de figeage du stationnement impliquant la suppression des changements de côté (alternat chaque quinzaine). Lorsque l'on fige du stationnement, on poursuit deux grands objectifs qui peuvent parfois se révéler contradictoires :

1 – On cherche à optimiser le nombre de places côté pair et côté impair et on regarde où il y en a le plus

2 – Lorsque l'on constate des vitesses de véhicules très élevées, on cherche à réduire la vitesse en installant des chicanes même si pour cela, on perd quelques places de stationnement. Il faut néanmoins que la rue soit suffisamment longue.

Une même rue pourra avoir le stationnement figé à la fois sur le côté pair et le côté impair sur des tronçons différents.

C'est un moyen naturel de limiter la vitesse car la visibilité est réduite.

En terme de délai de mise en place, Monsieur le Maire souhaite une concrétisation au dernier trimestre 2018.

Avant de donner la parole aux habitants, Monsieur le Maire tient à préciser que cette mise en place de zone bleue n'est en aucun cas le préalable à la mise en place d'un stationnement payant. Il l'annonce publiquement et en prend l'engagement solennel.

Les premières questions des résidents vont porter sur les modalités et les fonctionnalités de la zone bleue.

Il est ainsi précisé par Monsieur le Maire que les deux macarons seront attribués par résident fiscal et sur présentation d'une carte grise. Les services qui seront en charge de réaliser ces macarons s'assureront de la correspondance de l'adresse des cartes grises et de l'adresse réelle d'habitation. De même, pour les entreprises qui pourront disposer de 10 macarons comme c'est le cas sur la zone payante. En réponse à des interrogations de plusieurs personnes, Monsieur le Maire précise qu'avec la carte Etape, il a pris en compte les visites des familles ou des amis sur de longues périodes. Avec cette possibilité, sont également appréhendés les besoins des particuliers devant faire intervenir des entreprises.

En tout, les différentes cartes Etape peuvent offrir aux riverains 6 semaines gratuites pour des visites. Le choix a été porté à 6 semaines pour être en cohérence avec ce qui est proposé sur la zone payante.

Et enfin, la réflexion se poursuit sur les véhicules de fonction qui seront traités au cas par cas.

Bien entendu, les habitants de la rue Cauderes qui sont Talençais, même si la voirie de cette rue est située sur Bordeaux, pourront bénéficier du dispositif de macarons.

Monsieur le Maire tient à préciser que les services vont étudier au mieux le figeage pour offrir aux quartiers un maximum de places de stationnement. Il sait que les habitants ont une crainte que ce marquage au sol ne soit restrictif. C'est pour cela qu'il demande qu'une attention particulière soit apportée dans la réalisation du projet afin d'optimiser le nombre de places réalisables. Il prévoit également le fleurissement des chicanes avec l'installation si possible de végétaux.

A toutes fins utiles, il est annoncé que des règles particulières sont à prendre en compte notamment celle liées au marquage des bateaux et dépressions charretières. En effet, la matérialisation du stationnement doit commencer à 1 mètre de chaque côté lorsque la rue est large, et être supérieure à un mètre si la voie est étroite. Ces normes doivent être prises en compte dans le calcul du nombre de places à créer.

Pour répondre à une interrogation, il est précisé que le Code de la Route interdit le stationnement devant son garage. Néanmoins, Monsieur le Maire espère que dans le cadre du droit à l'expérimentation, l'initiative de Bordeaux visant à tolérer cette pratique soit validée et donc soit applicable à l'ensemble des communes de France lors des prochaines Assises de la Mobilité.

Afin de rendre le dispositif opérationnel et en réponse aux interrogations des riverains, le parking en terre situé rue Jean Jaurès sera lui aussi intégré dans la zone bleue même si les travaux de réfection (enrobé et marquage au sol), qui sont prévus, interviendront après la réglementation de la zone.

Suite à l'observation d'une habitante, Monsieur le Maire considère que le périmètre de la zone a été défini en tenant compte notamment de la logique de report du stationnement de Bordeaux et des usagers du tram et des lignes de bus. S'il était constaté de nouveaux reports sur d'autres rues non réglementées, le périmètre pourra alors être étendu. Ce système est évolutif.

Un certain nombre de questions ont également été posées sur les conséquences des travaux à la Maison de Santé Protestante Bagatelle.

La majorité des interrogations porte sur le stationnement induit par la restructuration de l'hôpital et des futures constructions sur le site. Pour certains le créneau d'une heure 30 de gratuité proposé n'est pas suffisamment restrictif pour limiter le stationnement des patients.

Concernant les personnels, il est nécessaire que l'hôpital et les pouvoirs publics développent des alternatives à l'utilisation des automobiles pour limiter leur stationnement sur le périmètre. C'est pour cela que Monsieur le Maire rappelle que l'hôpital étudie « un plan de déplacements » pour son personnel afin de leur offrir différentes alternatives à la voiture. Par exemple, des stationnements sur le site de Robert Piqué et la mise en place d'une navette entre cet établissement et Bagatelle. C'est la raison pour laquelle il est également demandé à la Métropole d'accompagner ce projet en essayant de développer sur le périmètre des parkings (parking en silo au débouché de la rue Frédéric Sévène), sans compter également le renforcement du réseau de transport en commun déjà dense sur le territoire Talençais.

La vitesse excessive est aussi un constat des habitants dans la rue Frédéric Sévène. Sont également évoqués les pratiques inciviles, la dangerosité des traversées piétonnes des enfants notamment sur les rues Bourgès et Goblet. Monsieur le Maire signale que ce phénomène est appréhendé dans la mesure où la réalisation du stationnement en chicane, qui limite la visibilité, va être appliquée dans cette rue. C'est le meilleur moyen pour lutter contre la vitesse excessive et il souhaite développer sur le territoire communal la suppression des alternats et le figeage du stationnement pour ce faire.

Le Maire reste mobilisé sur ce sujet et dans le cadre des ateliers de concertation autour du projet Bahia, il est annoncé que la prochaine réunion publique sera organisée en Juin.

Une autre question est posée concernant la matérialisation au sol des dépressions charretières.

Monsieur le Maire indique que les services métropolitains vont être mis à contribution pour la réalisation du marquage au sol des places de stationnement (en bleu) ce qui nécessite une programmation importante de leur part.

Au cours de la réunion, un certain nombre d'interrogations ont fait part du mauvais état de la voirie dans certaines rues, c'est le cas de la rue Voltaire et de la rue Rouget de Lisle. La Ville a noté ces remarques et regardera s'il est possible de faire quelque chose.

Des riverains regrettent que les nouvelles constructions n'ayant pas été assujetties à la création de parkings, les locataires préfèrent stationner sur la rue plutôt que de payer une place location. Depuis 2008, Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Talence demande au moins une place de stationnement pour toute nouvelle construction même pour les logements sociaux alors que la loi ne l'exige pas. Dans le cadre de la révision du PLU qui est engagée, Monsieur le Maire tient à préciser qu'il souhaite fermement limiter les hauteurs de construction à R + 1 + Combles et y inscrire également l'obligation d'offrir deux places de stationnement par logement.

En réponse à une question, il est précisé que trois agents supplémentaires vont être recrutés sur la surveillance des zones réglementées. Cela représente une dépense annuelle totale pour la Ville de 100 000 € et que ce montant est relativement faible pour une ville qui dispose d'un budget de plus de 60 millions d'euros. Mais c'est le prix à payer pour assurer une qualité de vie aux résidents dans les quartiers de Talence.